

**CONDITIONS**

**DE**

**RESERVATION**

**ET**

**ANNULATION :**

**CLIENT PARTICULIER**

Pour toute **réservation, des arrhes seront demandés**. Pour être garantie, elle doit s'accompagner d'un versement d'**ARRHES** du montant correspondant à :

- \* **30% du montant total du séjour** de 4 nuitées à 1 semaine,  
**SOIT,**
- \* **1 nuitée sera débité** pour un séjour de 1 à 3 nuitées (au milieu de semaine).  
**SOIT,**
- \* **La totalité sera débité** pour un **weekend (Vendredi et Samedi)**.

Pour toute **annulation** faisant l'objet de remboursement, des **frais de dossier d'un montant de 50 Euros** seront retenus. Elle doit obligatoirement être confirmée à SARL Le Christiania Hôtel & Spa\*\*\* par courrier avec accusé de réception.

Pour toute réservation annulée ou différée, **les arrhes ne sont pas remboursables et ne sont déduites de la facture qu'à la fin de la période convenue lors de la réservation**, sauf accord de la Direction pour un report à une date ultérieure durant la saison en cours.

En fonction de la date **d'annulation**, les montants retenus sur le total du séjour (hors frais de dossier), à titre d'indemnité, sont les suivants :

- **Plus de 45 jours avant la date d'arrivée 5%.**
- **Entre 45 jours et 31 jours avant la date d'arrivée 25%.**
- **Entre 30 jours et 16 jours avant la date d'arrivée 50%.**
- **Entre 15 jours et 8 jours avant la date d'arrivée, 100% soit, les arrhes peuvent être reportés seulement si la(les) chambre(s) est (sont) re louée(s).**
- **Moins de 7 jours avant la date d'arrivée 100%.**
- **En cas de non présentation à la date d'arrivée 100%.**
- **Interruption ou séjour écourté 100%. Pour toute interruption de séjour non signalée 72 heures avant la date de départ prévue, la valeur d'une nuitée sera facturée par l'hôtel à titre de dédommagement.**

\* Les montants sont retenus sur le total du séjour, hors frais de dossier et d'assurance qui restent acquis à la SARL Le Christiania Hôtel & Spa\*\*\*. Ces conditions s'appliquent également pour une réduction d'effectif. La date de réception de l'accusé est reconnue comme étant la date d'annulation à partir de laquelle sera défini le barème.

**CONDITIONS**

**DE**

**RESERVATION**

**ET**

**ANNULATION :**

**GROUPES**

Pour toute **réservation, des arrhes seront demandés**. Pour être garantie, elle doit s'accompagner d'un versement d'**ARRHES** du montant correspondant à :

- \* **50% du montant total du séjour** au moment de la réservation.

Pour toute **annulation** faisant l'objet de remboursement, des **frais de dossier d'un montant de 50 Euros** seront retenus. Elle doit obligatoirement être confirmée à SARL Le Christiania Hôtel & Spa\*\*\* par courrier avec accusé de réception.

Pour toute réservation annulée ou différée, **les arrhes ne sont pas remboursables et ne sont déduites de la facture qu'à la fin de la période convenue lors de la réservation**, sauf accord de la Direction pour un report à une date ultérieure durant la saison en cours.

En fonction de la date **d'annulation**, les montants retenus sur le total du séjour (hors frais de dossier), à titre d'indemnité, sont les suivants :

- **Annulation avant 90 jours : remboursement de l'acompte versé.**
- **Annulation de 90 jours à 45 jours : 50% de frais de la réservation.**
- **De 45 jours à 30 jours : 70% de frais de la réservation.**
- **De 30 jours au no-show : 100% de frais de la réservation.**

\* Les montants sont retenus sur le total du séjour, hors frais de dossier et d'assurance qui restent acquis à la SARL Le Christiania Hôtel & Spa\*\*\*. Ces conditions s'appliquent également pour une réduction d'effectif. La date de réception de l'accusé est reconnue comme étant la date d'annulation à partir de laquelle sera défini le barème.